IPC/CE/26/2

ANNEXES TECHNIQUES

ANNEXE	1	A 41 B [Projet-Rapporteur: 315/GB] <ce26076f></ce26076f>
Titre		CHEMISES; SOUS-VÊTEMENTS; LAYETTE; MOUCHOIRS
ANNEXE	2	A 47 G [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26131f></ce26131f>
C 33/04		. Arbres de Noël (leurs dispositifs d'éclairage F 21 S; porte-bougies F 21 V 35/00)
D 33/16		(transféré en F 21 S, V)
ANNEXE	2	A 47 G [Projet-Rapporteur: 316/PT] <ce26081f></ce26081f>
N 9/10		. Oreillers (articles pour tenir les oreillers A 47 C 21/00; spécialement adaptés pour empêcher le ronflement A 61 F 5/56)
ANNEXE	3	A 61 B [Projet-Rapporteur: 271/EP] <ce26109f></ce26109f>
5/00		Mesure servant à établir sonores ou infrasonores 8/00); Identification des individus
N Note(s après 5/00)	Dans le présent groupe, l'expression suivante a la signification ci-dessous indiquée: - "mesure" <u>couvre</u> également la détection ou l'enregistrement.
N 5/01		. Mesure de la température de parties du corps (thermomètres médicaux G 01 K $5/22$; thermomètres pour des buts spécifiques G 01 K $13/00$)
5/02		. Mesure du pouls, du rythme cardiaque, de la pression sanguine présent groupe et des techniques d'électrocardiographie; Sondes cardiaques pour
5/02	4	Mesure du pouls ou
5/02	45	utilisant des capteurs
5/028	85	Mesure de la vitesse de propagation de l'onde pulsatile
5/029	9	Mesure du débit de
5/03		. Mesure de la pression des fluides à la pression cérébrale
5/04		. Mesure de signaux bioélectriques

ipcis\26_2ta_f.prt

	5/05	. Mesure pour établir un
N	5/053	Mesure de l'impédance ou de la conductivité électrique d'une partie du corps
	5/08	. Dispositifs de mesure pour examiner les
	5/103	. Dispositifs de mesure pour le contrôle
D	5/14	(transféré en 5/145, 5/15)
N	5/145	. Mesure des caractéristiques du sang in vivo, p.ex. de la concentration des gaz dans le sang, de la valeur du pH du sang (mesure de la pression sanguine 5/02; détection ou localisation de corps étrangers dans le sang sans utilisation de radiations 5/06)
N	5/15	. Dispositifs de prélèvement d'échantillons de sang (seringues hypodermiques A 61 M 5/00)
N	5/155	pour des prélèvements continus ou intermittents, p.ex. à intervalles prédéterminés
AN	NEXE 4	A 61 K [Projet-Rapporteur: 139/EP] <ce26147f></ce26147f>
Vo	ir page 37	des annexes techniques
AN	NEXE 5	A 61 N [Projet-Rapporteur: 345/AT] <ce26126f></ce26126f>
AN	NEXE 5 5/02	A 61 N [Projet-Rapporteur: 345/AT] <ce26126f> . utilisant des hyperfréquences (5/01 a priorité)</ce26126f>
AN	_	
AN	5/02	. utilisant des hyperfréquences (5/01 a priorité)
	5/02	 utilisant des hyperfréquences (5/01 a priorité) utilisant un rayonnement lumineux (5/01 a priorité)
N	5/02 5/06 5/067	 utilisant des hyperfréquences (5/01 a priorité) utilisant un rayonnement lumineux (5/01 a priorité) utilisant un rayonnement laser
N N	5/02 5/06 5/067 5/073	 utilisant des hyperfréquences (5/01 a priorité) utilisant un rayonnement lumineux (5/01 a priorité) utilisant un rayonnement laser utilisant de la lumière polarisée (5/067 a priorité) utilisant des rayonnements infrarouges et ultraviolets
N N	5/02 5/06 5/067 5/073 5/08	 utilisant des hyperfréquences (5/01 a priorité) utilisant un rayonnement lumineux (5/01 a priorité) utilisant un rayonnement laser utilisant de la lumière polarisée (5/067 a priorité) utilisant des rayonnements infrarouges et ultraviolets combinés
N N	5/02 5/06 5/067 5/073 5/08	 utilisant des hyperfréquences (5/01 a priorité) utilisant un rayonnement lumineux (5/01 a priorité) utilisant un rayonnement laser utilisant de la lumière polarisée (5/067 a priorité) utilisant des rayonnements infrarouges et ultraviolets combinés A 63 F [Projet-Rapporteur: 273/GB] <ce26102f></ce26102f> Dispositifs marqueurs ou enregistreurs; Indicateurs divers
N N	5/02 5/06 5/067 5/073 5/08 NEXE 6	 utilisant des hyperfréquences (5/01 a priorité) utilisant un rayonnement lumineux (5/01 a priorité) utilisant un rayonnement laser utilisant de la lumière polarisée (5/067 a priorité) utilisant des rayonnements infrarouges et ultraviolets combinés A 63 F [Projet-Rapporteur: 273/GB] <ce26102f> Dispositifs marqueurs ou enregistreurs; Indicateurs divers (contrôleurs</ce26102f>

N	9/28		. Jeux de réaction en chaîne avec des pièces se renversant; Distributeurs ou dispositifs de positionnement à cet effet
N	9/30		. Jeux de capture par accrochage ou piégeage d'objets, p.ex. jeux de pêche
N	9/32		. Jeux comportant un ensemble de longs bâtonnets, p.ex. mikado_ (9/30 a priorité)
N	9/34		. Jeux utilisant des pièces déplacées ou tenues magnétiquement, non prévus dans d'autres sous-groupes du groupe 9/00
N	11/00		Accessoires de jeux d'usage général
	Note(s) après 11/00		Les accessoires de jeux spécialement adaptés pour un type particulier de jeu sont classés dans un des groupes 1/00 à 9/00 couvrant le jeu particulier.
		, , ,	
A	NNEXE	7	B 01 D [Projet-Rapporteur: 246/EP] [Projet-Rapporteur: 321/GB] <ce26118f></ce26118f>

ANNEXE 7	B 01 D [Projet-Rapporteur: 246/EP] [Projet-Rapporteur: 321/GB] <ce26118f></ce26118f>
17/00	de produits similaires E 02 B 15/04; dispositions pour séparer les lubrifiants des frigorigènes F 25 B 43/02)
Rubrique- guide	

Rubriqueguide avant 24/00

Filtration; Matériel de filtration, sa régénération (filtres pour le sang ou les liquides de perfusion A 61 M 5/165; tamis ou cribles en soi B 07 B 1/00; filtres pour moulage par extrusion B 29 C 47/68; filtrage de la solution ou de la masse de filage pour la fabrication des filaments ou similaires D 01 D 1/10; filtrage des lubrifiants dans les circuits de lubrification F 16 N 39/06)

Rubriqueguide avant 45/00

--- ou des vapeurs (filtres d'aspirateurs A 47 L 9/10; filtres pour la protection des voies respiratoires A 62 B 23/00; filtrage de l'air spécialement adapté pour les parties de véhicules affectées aux passagers ou aux marchandises

B 60 H 3/06; séparation de substances transportées

pneumatiquement du gaz de propulsion B 65 G 53/60; silencieux ou dispositifs d'échappement pour "machines" ou machines motrices avec des moyens pour enlever les constituants solides des gaz d'échappement F 01 N 3/01, 3/02; entrées d'air pour ensembles fonctionnels de turbines à gaz ou de propulsion par réaction F 02 C 7/05, de moteurs à combustion interne

F 02 M 35/024, de pompes ou compresseurs F 04 B 39/16; filtrage dans les conditionneurs d'air F 24 F 3/16)

ANNEXE	8	B 01 J [Projet-Rapporteur: 224/SE] <ce26058f></ce26058f>
8/24		fluidisé" (8/20 a priorité; appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/00)
ANNEXE	9	B 03 C [Projet-Rapporteur: 246/EP] <ce26055f></ce26055f>
3/00		dans de l'air (silencieux ou dispositifs d'échappement pour "machines" ou machines motrices avec des moyens pour enlever les constituants solides des gaz d'échappement, au moyen de séparateurs électriques ou électrostatiques F 01 N 3/01)
ANNEXE	10	B 04 C [Projet-Rapporteur: 246/EP] <ce26056f></ce26056f>

Titre

--- de fluide B 02 C 19/06; silencieux ou dispositifs d'échappement pour "machines" ou machines motrices avec des moyens pour enlever les constituants solides des gaz d'échappement, au moyen de séparateurs inertiels ou centrifuges F 01 N 3/037; appareils de combustion ---

ANNEXE 11	B 07 C [Projet-Rapporteur: 309/GB] <ce26105f></ce26105f>
5/00	matériau en vrac B 07 B; tri des pièces de monnaie G 07 D)
ANNEXE 12	B 09 B [Projet-Rapporteur: 245/GB] <ce26068f></ce26068f>
Note(s) après le titre	
	<== des véhicules usagés
N	B 62 D 67/00 Désassemblage systématique des véhicules pour la récupération des éléments réutilisables, p.ex. pour le recyclage
	B 63 B 17/06 Evacuation des ==>
ANNEXE 13	B 21 B [Projet-Rapporteur: 257/RU] <ce26101f></ce26101f>
N Note(s) après 1/08	Dans les groupes 1/08 à 1/14, il est souhaitable d'ajouter les
	codes d'indexation des groupes 108:00. Les codes d'indexation doivent être <u>non liés</u> .
N Intitulé avant 108:00	Système d'indexation associé aux groupes 1/08 à 1/14 relatif au
	laminage de pièces de section particulière. Les codes d'indexation doivent être non liés .
N Note(s) avant 108:00	
	Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'indexation.
N 108:00	Travail de pièces de section particulière
N 108:02	. Profils de rail
N 108:04	. Profils en H ou en I
N 108:06	. Profils en L
N 108:08	. Profils en T

N 108:10	. Profils en U ou en forme de canal
N 108:12	. Profils en Z
N 108:14	. Sections de palplanches ayant des bords latéraux s'emboîtant l'un dans l'autre pour former un rideau
ANNEXE 14	B 28 D [Projet-Rapporteur: 161/NO] <ce26051f></ce26051f>
C 1/14	(perceuses rotatives B 23 B; outils à percussion B 25 D; forage du sol ou de la roche E 21 B)
ANNEXE 15	B 60 B [Projet-Rapporteur: 245/GB] <ce26069f></ce26069f>
Rubrique- guide avant 29/00	
	monter les pneus B 60 C 25/00; assemblage des blocs incluant une roue aux véhicules à moteur ou aux remorques
	pendant la fabrication ou l'assemblage B 62 D 65/12)
ANNEXE 16	B 60 Q [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26133f></ce26133f>
ANNEXE 16 Titre	B 60 Q [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26133f> AGENCEMENT DES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION OU D'ÉCLAIRAGE, LEUR MONTAGE OU LEUR SUPPORT, LES CIRCUITS À CET EFFET, POUR LES VÉHICULES EN GÉNÉRAL (agencement des dispositifs de</ce26133f>
Titre Note(s) après le	AGENCEMENT DES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION OU D'ÉCLAIRAGE, LEUR MONTAGE OU LEUR SUPPORT, LES CIRCUITS À CET EFFET, POUR
Titre Note(s)	AGENCEMENT DES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION OU D'ÉCLAIRAGE, LEUR MONTAGE OU LEUR SUPPORT, LES CIRCUITS À CET EFFET, POUR LES VÉHICULES EN GÉNÉRAL (agencement des dispositifs de La présente sous-classe <u>couvre</u> également l'agencement ou l'adaptation des interrupteurs électriques ou des dispositifs déclenchant les signaux pour les véhicules. <texte supprimé=""></texte>
Titre Note(s) après le titre	AGENCEMENT DES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION OU D'ÉCLAIRAGE, LEUR MONTAGE OU LEUR SUPPORT, LES CIRCUITS À CET EFFET, POUR LES VÉHICULES EN GÉNÉRAL (agencement des dispositifs de La présente sous-classe <u>couvre</u> également l'agencement ou l'adaptation des interrupteurs électriques ou des dispositifs déclenchant les signaux pour les véhicules.
Titre Note(s) après le titre (1)	AGENCEMENT DES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION OU D'ÉCLAIRAGE, LEUR MONTAGE OU LEUR SUPPORT, LES CIRCUITS À CET EFFET, POUR LES VÉHICULES EN GÉNÉRAL (agencement des dispositifs de La présente sous-classe <u>couvre</u> également l'agencement ou l'adaptation des interrupteurs électriques ou des dispositifs déclenchant les signaux pour les véhicules. <texte supprimé=""> <texte supprimé=""></texte></texte>
Titre Note(s) après le titre (1)	AGENCEMENT DES DISPOSITIFS DE SIGNALISATION OU D'ÉCLAIRAGE, LEUR MONTAGE OU LEUR SUPPORT, LES CIRCUITS À CET EFFET, POUR LES VÉHICULES EN GÉNÉRAL (agencement des dispositifs de La présente sous-classe <u>couvre</u> également l'agencement ou l'adaptation des interrupteurs électriques ou des dispositifs déclenchant les signaux pour les véhicules. <texte supprimé=""> <texte supprimé=""> Il est important ==></texte></texte>

	7/00	Agencement ou adaptation des dispositifs portatifs de signalisation d'urgence sur les véhicules (dispositions pour imposer la prudence sur la route, p.ex. poteaux indicateurs, E 01 F 9/00; enseignes G 09 F, p.ex. triangles de signalisation réfléchissants 13/16)
	9/00	Agencement ou adaptation des dispositifs de signalisation
	11/00	Agencement des dispositifs témoin pour les dispositifs
AN	NEXE 17	B 60 R [Projet-Rapporteur: 258/EP] <ce26127f></ce26127f>
С	1/04	montés à l'intérieur du véhicule (1/08 a priorité)
С	1/06	montés à l'extérieur du véhicule (1/08 a priorité)
N	1/062	avec une commande à distance pour régler leur position
N	1/064	avec un organe actionné par une force manuelle
N	1/066	pour régler le miroir par rapport à son boîtier
N	1/068	en utilisant des câbles
N	1/07	avec un organe actionné par l'énergie électrique
N	1/072	pour régler le miroir par rapport à son boîtier
N	1/074	pour rabattre les rétroviseurs le long du véhicule dans une position de non-utilisation
N	1/076	escamotables sous l'effet de forces externes excessives et munis d'une position d'utilisation indexée (1/062 a priorité)
N	1/078	facilement amovibles; montés de façon à être écartés en bloc latéralement, p.ex. quand le véhicule tire une remorque

ANI	NEXE	18	B 61 D [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26135f></ce26135f>
2	29/00		Agencement des dispositifs d'éclairage sur les véhicules ferroviaires
ANI	NEXE	19	B 62 D [Projet-Rapporteur: 245/GB] <ce26004f></ce26004f>
(55/00		Tracé, fabrication, p.ex. assemblage, mesures pour faciliter le désassemblage, ou modification de la structure des véhicules à
N 6	55/02		. Assemblage de sous-ensembles ou de composants avec la caisse ou entre eux, ou positionnement de sous-ensembles ou de composants par rapport à la caisse ou à d'autres sous-ensembles ou d'autres composants
N 6	55/04		Assemblage d'ensembles modulaires préassemblés constitués de sous-ensembles remplissant des fonctions différentes, p.ex. moteur et capot (65/06 à 65/16 ont priorité)
N 6	55/06		les sous-ensembles ou composants étant des portes, des fenêtres, des toits ouvrants, des couvercles, des capots ou leurs garnitures ou leurs bandes d'étanchéité
N 6	55/08		Garnitures ou bandes d'étanchéité
N 6	55/10		les sous-ensembles ou composants étant des moteurs, des embrayages ou des transmissions
N 6	55/12		les sous-ensembles ou composants étant des suspensions, des freins, ou des blocs incluant une roue
N 6	55/14		les sous-ensembles ou composants étant des accessoires des compartiments pour passagers, p.ex. des sièges, des garnitures, un décor, des tableaux de bord
N 6	55/16		 les sous-ensembles ou composants étant des accessoires extérieurs, p.ex. des pare-chocs, des phares, des essuie-glaces
N 6	55/18		. Systèmes de transport, de convoyage ou de traction spécialement adaptés aux lignes d'assemblage des véhicules à moteurs ou des remorques
N 6	57/00		Désassemblage systématique des véhicules pour la récupération d'éléments réutilisables, p.ex. pour le recyclage (pour l'élimination des véhicules par simple mise au rebut, destruction ou transformation B 09 B 3/00, 5/00)

ANNEXE	20	B 65 D [Projet-Rapporteur: 280/GB] <ce26120f></ce26120f>
50/00		correspondants, p.ex. 41/32, 51/20; moyens en soi pour empêcher ou indiquer l'ouverture ou l'enlèvement de la fermeture non autorisés 55/02)
ANNEXE	20	B 65 D [Projet-Rapporteur: 305/GB] <ce26115f></ce26115f>
N 85/81		avec des moyens spécialement adaptés pour faire bouillonner les liquides, p.ex. pour former des bulles ou un faux col sur la bière
ANNEXE	21	B 65 G [Projet-Rapporteur: 245/GB] <ce26070f></ce26070f>
Titre		B 60 à B 64; dispositifs de transport, de convoyage ou de traction spécialement adaptés aux lignes d'assemblage des véhicules à moteurs ou des remorques B 62 D 65/18; dans l'emballage B 65 B;
ANNEXE	22	C 12 C [Projet-Rapporteur: 305/GB] <ce26116f></ce26116f>
11/11		concentration (C 12 H a priorité; réceptacles avec des moyens spécialement adaptés pour faire bouillonner les liquides comestibles B 65 D 85/81)
ANNEXE	23	E 04 H [Projet-Rapporteur: 289/GB] <ce26083f></ce26083f>
17/02		. Clôturage en fil métallique, p.ex. en treillage métallique (17/14 a priorité; travail mécanique ou traitement du fil métallique B 21 F, p.ex. fabrication de grillages 27/00)
C 17/04		caractérisé en ce qu'il utilise du fil métallique spécialement adapté, p.ex. du fil barbelé, des rubans dentelés

ANNEXE 24	E 06 B [Projet-Rapporteur: 307/GB] <ce26049f></ce26049f>
3/88	vantaux de porte (dispositifs de protection des doigts pour les portes ou les fenêtres 7/36)
7/34	Portes comportant des étagères (armoires en général A 47 B)
N 7/36	Dispositifs de protection des doigts
ANNEXE 25	E 21 [Projet-Rapporteur: 161/NO] <ce26052f></ce26052f>
Titre de la sous-section	on FORAGE DU SOL OU DE LA ROCHE; EXPLOITATION MINI+RE
Titre	FORAGE DU SOL OU DE LA ROCHE; EXPLOITATION MINI+RE
ANNEXE 26	E 21 B [Projet-Rapporteur: 161/NO] <ce26005f></ce26005f>
Titre	FORAGE DU SOL OU DE LA ROCHE (exploitation des mines
N Note(s) après le titre	
(1)	La présente sous-classe <u>couvre</u> :
	 principalement les équipements pour le forage du sol ou de la roche dans leur formation naturelle; les équipements analogues pour le forage de structures artificielles in situ, p.ex. de routes ou de structures en béton.
(2)	La présente sous-classe <u>ne couvre pas</u> : - les machines de perçage tenues à la main, p.ex. pour
	l'usage domestique;
	 les équipements de perçage pour la fabrication, c. à d. dans lesquels une pièce est usinée, p.ex. pour un traitement ultérieur;
	qui sont couverts par les sous-classes de la section B, p.ex. B 23 B.
C 1/02	. Moyens d'entraînement de surface pour moutons, p.ex. à l'aide d'un câble
N 1/06	. avec un organe d'impulsion à mouvement alternatif (1/02, 1/32 ont priorité)
N 1/08	entraîné par un mécanisme rotatif
N 1/10	avec des masses à mouvement alternatif montées sur ressort, p.ex. sur coussin d'air
N 1/12	avec liaison élastique du mécanisme moteur et de la tige d'impulsion par un double ressort amortisseur

N	1/14	constitué par des marteaux centrifuges
N	1/16	entraîné par des électro-aimants
N	1/18	l'organe d'impulsion étant un piston entraîné directement par la pression d'un fluide
N	1/20	par la pression d'un liquide
N	1/22	agissant par impulsions
N	1/24	par pression d'air, de vapeur ou de gaz
N	1/26	agissant par impulsions
N	1/28	l'organe d'impulsion étant un piston de moteur à combustion interne
N	1/30	. Piston du type porte-outils, c. à d. dans lequel l'outil est relié à l'organe d'impulsion
N	1/32	. Piston du type marteau, c. à d. dans lequel la tête de l'outil ou l'enclume sont frappées par l'organe d'impulsion
N	3/025	à mouvement de rotation alternatif de l'outil
N	3/03	à mouvement de rotation intermittent de l'outil dans un seul sens
N	3/035	à transmission par glissement ou élastique
С	4/18	. Ancrage ou avancement dans le trou de forage
	6/00	Moyens d'entraînement pour forage avec action combinée de percussion et de rotation (moyens d'entraînement dans le trou de forage 4/00; machines portatives à percussion avec rotation superposée B 25 D 16/00)
N	6/02	. la rotation étant continue
N	6/04	Moyens d'entraînement séparés de la percussion et de la rotation
N	6/06	. la rotation étant intermittente, p.ex. obtenue par un dispositif à rochet
N	6/08	Moyens d'entraînement séparés de la percussion et de la rotation
С	7/00	pour le forage (supports pour la machine de forage, p.ex. tours de forage ou mâts de forage, 15/00)

С	7/02	. Appareils de forage caractérisés par des moyens de transport, p.ex. montés sur des patins ou des roues (appareils de forage
	7/04	. Forage dirigé
С	7/12	. Forage sous l'eau (joints télescopiques 17/07; utilisant des compensateurs de houle 19/09; têtes de puits spécialement adaptées aux installations sous l'eau 33/035)
	7/20	simultanés des trous de forage (moyens de surface pour appliquer des mouvements de rotation alternée au boîtier 3/025; mises en place de
D	7/22	(transféré en 3/025)
С	15/00	Supports pour la machine de forage, p.ex. tours de forage ou mâts de forage
N	17/03	entre la tige ou le tube de forage et le moteur de forage, p.ex. entre la tige de forage et le marteau
	17/10	des moyens d'ancrage 4/18; dispositifs de guidage ou de centrage à l'extérieur du trou de forage 19/24)
	19/00	la tour de forage; Appareils pour faire avancer les tiges ou les câbles (entraînement de surface
С	19/08	(19/22 a priorité; commande automatique de l'avance de l'outil 44/02; tambours de levage
N	19/081	Mécanismes d'avance à vis et écrou
N	19/083	Mécanismes d'avance à came, à crémaillère ou similaires
N	19/084	avec des moyens de traction souples, p.ex. des câbles
N	19/086	avec un cylindre actionné par un fluide (19/084, 19/087, 19/09 ont priorité)
N	19/087	au moyen d'un balancier
N	19/089	avec un poids supplémentaire ou un ressort
N	19/24	. Dispositifs de guidage ou de centrage pour les tiges ou les tubes de forage
С	21/00	Procédés ou appareils pour nettoyer les trous de forage par jet de fluide, p.ex. en utilisant l'air d'échappement du moteur (dégagement d'objets restés forage des puits C 09 K 7/00)

N	21/01	. Dispositions pour manipuler les fluides de forage ou les déblais à l'extérieur du trou de forage, p.ex. réservoirs à boue (dispositions pour traiter les fluides de forage 21/06)
N	21/015	Moyens en prise avec l'entrée du trou, p.ex. hottes d'aspiration de la poussière
	21/06	. Dispositions pour traiter les fluides de forage à l'extérieur du trou de forage (étapes de traitement
N	21/07	pour le traitement des fluides gazeux chargés de poussières
N	21/16	. utilisant des fluides gazeux (21/14 a priorité; dispositions pour manipuler les fluides de forage à l'extérieur du trou de forage 21/01; aménagements pour traiter les fluides de forage 21/06)
N	21/18	. Moyens pour empêcher l'air d'échappement du moteur de forage de souffler en direction du front de travail
	34/10	commande provenant de l'extérieur du trou de forage (moyens de commande situés à l'extérieur du trou de forage 34/16)
	34/16	. Moyens de commande situés à l'extérieur du trou de forage
N	41/08	. Bases de guidage sous l'eau, p.ex. gabarits de forage; Mise à niveau de celles-ci
N	41/10	. Colonnes de guidage, p.ex. largables; Lignes de guidage fixées à des bases de guidage sous l'eau
N	44/02	. Commande automatique de l'avance de l'outil (44/10 a priorité)
N	44/04	en réponse au couple fourni par le moyen d'entraînement
N	44/06	en réponse à l'écoulement ou à la pression du fluide moteur du moyen d'entraînement
N	44/08	en réponse à l'amplitude du mouvement de l'outil à percussion, p.ex. sa course ou son recul
N	44/10	. Dispositions pour l'arrêt automatique quand l'outil est remonté du front de taille

AN	NEXE 27	E 21 C [Projet-Rapporteur: 161/NO] <ce26006f></ce26006f>
a	ote(s) près le itre	<supprimée></supprimée>
	chéma énéral	<texte supprimé=""> <texte supprimé=""> <texte supprimé=""> <texte supprimé=""> <iexte supprimé=""> INCISION; EXÉCUTION DE ==></iexte></texte></texte></texte></texte>
g	ubrique- uide vant 1/00	<supprimée></supprimée>
D	1/00	(couvert par E 21 B 3/00)
D	1/02	(couvert par E 21 B 3/00)
D	1/04	(transféré en E 21 B 3/035)
D	1/06	(transféré en E 21 B 3/025)
D	1/08	(transféré en E 21 B 3/03)
D	1/10	(transféré en E 21 B 19/08, couvert par 3/00, 4/00)
D	1/12	(transféré en E 21 B 6/02)
D	3/00	(couvert par E 21 B 1/00)
D	3/02	(transféré en E 21 B 1/30)
D	3/04	(transféré en E 21 B 1/32)
D	3/06	(couvert par E 21 B 1/00)
D	3/08	(transféré en E 21 B 1/08)
D	3/10	(transféré en E 21 B 1/14)
D	3/12	(transféré en E 21 B 1/10)
D	3/14	(transféré en E 21 B 1/12)
D	3/16	(transféré en E 21 B 1/16)

D	3/18	(transféré en E 21 B 1/28)
D	3/20	(transféré en E 21 B 1/20)
D	3/22	(transféré en E 21 B 1/22)
D	3/24	(transféré en E 21 B 1/24)
D	3/26	(transféré en E 21 B 1/26)
D	3/28	(transféré en E 21 B 1/06, 6/06)
D	3/30	(transféré en E 21 B 1/06, 6/08)
D	3/32	(transféré en E 21 B 44/00)
D	3/34	(transféré en E 21 B 17/03)
D	Rubrique- guide avant 5/00	<supprimée></supprimée>
D	5/00	(transféré en E 21 B 19/08)
D	5/02	(transféré en E 21 B 19/081)
D	5/04	(transféré en E 21 B 19/083)
D	5/06	(transféré en E 21 B 19/084)
D	5/08	(transféré en E 21 B 19/08)
D	5/10	(transféré en E 21 B 19/086, 19/087)
D	5/11	(transféré en E 21 B 19/086, 19/087)
D	5/12	(transféré en E 21 B 19/089)
D	5/14	(transféré en E 21 B 44/08)
D	5/16	(transféré en E 21 B 44/00)
D	7/00 à 7/04	(transférés en E 21 B 21/00)
D	7/06	(couvert par E 21 B 21/14)
D	7/08 à 7/10	(transférés en E 21 B 21/00)

D 7/12	(transféré en E 21 B 21/18)
D 9/00	(transféré en E 21 B 19/24)
D 11/00	(transféré en E 21 B 7/02, 15/00, 19/08)
D 11/02	(transféré en E 21 B 7/02, 15/00, 19/08)
35/22	évacuer la poussière (pics avec un agencement pulvérisation de fluides 35/187; procédés ou appareils pour nettoyer les trous de forage par jet de fluide E 21 B 21/00)
37/24	Marteaux piqueurs (marteaux pneumatiques en général B 25 D; forage par percussion E 21 B 1/00)
ANNEXE 28	E 21 D [Projet-Rapporteur: 161/NO] <ce26007f></ce26007f>
Titre	C 09 K 17/00; machines à inciser pour l'exploitation
1/06	les puits (machines à forer E 21 B)
ANNEXE 29	E 21 F [Projet-Rapporteur: 161/NO] <ce26008f></ce26008f>
C 5/20	. Enlèvement ou abattage de la poussière (procédés ou appareils pour nettoyer les trous de forage par jet de fluide E 21 B 21/00; au cours de
ANNEXE 30	pour nettoyer les trous de forage par jet de fluide
	pour nettoyer les trous de forage par jet de fluide E 21 B 21/00; au cours de
ANNEXE 30	pour nettoyer les trous de forage par jet de fluide E 21 B 21/00; au cours de F 01 N [Projet-Rapporteur: 246/EP] <ce26057f></ce26057f>
ANNEXE 30 N 3/01	pour nettoyer les trous de forage par jet de fluide E 21 B 21/00; au cours de F 01 N [Projet-Rapporteur: 246/EP] <ce26057f> . au moyen de séparateurs électriques ou électrostatiques des gaz d'échappement (au moyen de séparateurs</ce26057f>
ANNEXE 30 N 3/01 C 3/02	pour nettoyer les trous de forage par jet de fluide E 21 B 21/00; au cours de F 01 N [Projet-Rapporteur: 246/EP] <ce26057f> . au moyen de séparateurs électriques ou électrostatiques des gaz d'échappement (au moyen de séparateurs électriques ou électrostatiques 3/01)</ce26057f>
ANNEXE 30 N 3/01 C 3/02 N 3/021	pour nettoyer les trous de forage par jet de fluide E 21 B 21/00; au cours de F 01 N [Projet-Rapporteur: 246/EP] <ce26057f> . au moyen de séparateurs électriques ou électrostatiques des gaz d'échappement (au moyen de séparateurs électriques ou électrostatiques 3/01) au moyen de filtres caractérisés par une structure filtrante spécialement</ce26057f>
ANNEXE 30 N 3/01 C 3/02 N 3/021 N 3/022	pour nettoyer les trous de forage par jet de fluide E 21 B 21/00; au cours de F 01 N [Projet-Rapporteur: 246/EP] <ce26057f> . au moyen de séparateurs électriques ou électrostatiques des gaz d'échappement (au moyen de séparateurs électriques ou électrostatiques 3/01) au moyen de filtres caractérisés par une structure filtrante spécialement adaptée, p.ex. en nid d'abeilles, à mailles ou fibreuse utilisant des moyens pour régénérer les filtres, p.ex.</ce26057f>
ANNEXE 30 N 3/01 C 3/02 N 3/021 N 3/022 N 3/023	pour nettoyer les trous de forage par jet de fluide E 21 B 21/00; au cours de F 01 N [Projet-Rapporteur: 246/EP] <ce26057f> . au moyen de séparateurs électriques ou électrostatiques des gaz d'échappement (au moyen de séparateurs électriques ou électrostatiques 3/01) . au moyen de filtres caractérisés par une structure filtrante spécialement adaptée, p.ex. en nid d'abeilles, à mailles ou fibreuse utilisant des moyens pour régénérer les filtres, p.ex. par combustion des particules piégées en utilisant un brûleur à combustible ou par addition</ce26057f>

N	3/029	par addition de substances non combustibles à l'échappement
N	3/031	comportant des moyens de dérivation au niveau des filtres, p.ex. en cas de colmatage ou lors du démarrage à froid des moteurs
N	3/032	pendant la régénération des filtres uniquement
N	3/033	en combinaison avec d'autres dispositifs
N	3/035	avec des réacteurs catalytiques
N	3/037	au moyen de séparateurs inertiels ou centrifuges, p.ex. associés à des appareils de précipitation
N	3/038	au moyen de plaques perforées définissant des chambres de détente associées à des chambres de condensation et d'accumulation
	3/04	au moyen de liquides
N	3/05	au moyen d'air, p.ex. en mélangeant les gaz d'échappement à de l'air (silencieux fonctionnant par addition d'air aux gaz d'échappement 1/14; dispositions d'alimentation en air additionnel pour la conversion thermique ou catalytique des composants nocifs des gaz d'échappement 3/30)
С	3/08	. pour rendre les gaz d'échappement inoffensifs (au moyen de séparateurs électriques ou électrostatiques 3/01)
С	3/24	l'appareillage de conversion (filtrage en combinaison avec des réacteurs catalytiques 3/035)
AN	NEXE 31	F 02 C [Projet-Rapporteur: 224/SE] <ce26059f></ce26059f>
Т	itre	ou ventilateurs F 04; appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/00; élaboration des produits de combustion à haute pression ou à grande vitesse F 23 R; utilisation des

ANNEXE 32 F 16 L [Projet-Rapporteur: 161/NO] <ce26053f></ce26053f>	
27/00 assemblages de tuyaux 39/04; joints articulés dans les flexibles utilisés pour nettoyer les trous de forage par jet d	le
fluide E 21 B 21/02)	
ANNEXE 33 F 21 [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26149f></ce26149f>	
Voir page 39 des annexes techniques	
ANNEXE 34 F 21 H [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26151f></ce26151f>	
Voir page 41 des annexes techniques	
ANNEXE 35 F 21 K [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26153f></ce26153f>	
Voir page 42 des annexes techniques	
ANNEXE 36 F 21 L [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26155f></ce26155f>	
Voir page 42 des annexes techniques	
VOIL page 12 deb aimiereb teeimiiqueb	
ANNEXE 37 F 21 M [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26157f></ce26157f>	
Voir page 44 des annexes techniques	
voir page 44 des aimexes tecimiques	
ANNEXE 38 F 21 P [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26159f></ce26159f>	
Voir page 45 des annexes techniques	
ANNEXE 39 F 21 Q [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26161f></ce26161f>	
Voir page 46 des annexes techniques	
ANDIEVE 40 E 21 C [Duodat Damantaum: 20/DE] (CE26162E)	
ANNEXE 40 F 21 S [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26163f></ce26163f>	
Voir page 46 des annexes techniques	
ANNEXE 41 F 21 V [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26165f></ce26165f>	
Voir page 49 des annexes techniques	
ANNEXE 42 F 21 W [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26167f></ce26167f>	
Voir page 53 des annexes techniques	

ANNEX	E 43	F 21 Y [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26169f></ce26169f>
Voir	page 57	des annexes techniques
ANNEX	E 44	F 23 B [Projet-Rapporteur: 224/SE] <ce26060f></ce26060f>
Titr	е	de combustible F 23 C 1/00; appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/00; utilisation de combustibles
ANNEX	E 45	F 23 C [Projet-Rapporteur: 224/SE] <ce26002f></ce26002f>
C 1/	00	simultanément ou alternativement (10/00 a priorité; avec combustion secondaire 9/00;
C 3/	00	chambre de combustion (10/00 a priorité)
C 5/	00	de combustion (1/00, 10/00, 11/04 ont priorité)
C 6/	00	chambres de combustion (10/00 a priorité)
C 7/	00	Dispositions pour l'amenée d'air (10/00 a priorité; en général F 23 L)
C 9/	00	gaz de fumée (10/00 a priorité)
N 10/	00	Appareils de combustion à lit fluidisé
N Note aprè 10/	s	
		Dans le présent groupe, il est souhaitable d'ajouter le code d'indexation du groupe 101:00. Le code d'indexation doit être <u>non lié</u> .
N 10/	02	. avec des moyens spécialement adaptés pour obtenir ou activer un mouvement de circulation des particules à l'intérieur du lit ou pour remettre en circulation les particules entraînées à l'extérieur du lit
N 10/	04	les particules étant entraînées vers une section, p.ex. une section d'échange de chaleur ou une conduite de retour, au moins partiellement séparée de la zone de combustion, avant d'être réintroduites dans la zone de combustion
N 10/	06	le mouvement de circulation étant activé en induisant différents degrés de fluidisation en différents endroits du lit
N 10/	08	caractérisés par l'agencement de l'appareil de séparation, p.ex. des cyclones, pour séparer les particules des gaz de fumée
N 10/	10	l'appareil de séparation étant situé à l'extérieur de la chambre de combustion

N	10/12	les particules étant mises en circulation uniquement à l'intérieur de la zone de combustion
N	10/14	le mouvement de circulation étant activé en induisant différents degrés de fluidisation en différents endroits du lit
N	10/16	. spécialement adaptés pour fonctionner sous une pression supérieure à la pression atmosphérique, p.ex. par l'agencement de la chambre de combustion et de ses systèmes auxiliaires à l'intérieur d'une cuve pressurisée
N	10/18	. Parties constitutives; Accessoires
N	10/20	Entrées pour l'air de fluidisation, p.ex. grilles; Soles
N	10/22	Dispositifs d'alimentation en combustible spécialement adaptés aux appareils de combustion à lit fluidisé (10/26 a priorité)
N	10/24	Dispositifs pour enlever de la matière du lit (dispositifs pour commander le niveau du lit ou la quantité de matière dans le lit 10/30)
N	10/26	combinés avec des dispositifs pour réintroduire partiellement de la matière dans le lit, p.ex. après séparation des éléments agglomérés
N	10/28	Dispositifs de commande spécialement adaptés aux appareils de combustion à lit fluidisé
N	10/30	pour commander le niveau du lit ou la quantité de matière dans le lit
N	10/32	en réglant le taux de recirculation des particules séparées des gaz de fumée
	11/00	Appareils de combustion utilisant des combustibles fluides ou fluidisés et non prévus dans les groupes 1/00 à 10/00
D	11/02	(transféré en 10/00)
	Intitulé après 11/04	Système d'indexation associé au groupe 10/00, relatif à la combustion en lit fluidisé entraîné. Le code d'indexation doit
		être non lié.
	Note(s) avant 101:00	Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution
	101.00	et la présentation des différents types de codes d'indexation.
N	101:00	Combustion en lit fluidisé entraîné, c. à d. en lit fluidisé qui n'a pas de surface supérieure distincte

ANNEXE 46	F 23 H [Projet-Rapporteur: 224/SE] <ce26061f></ce26061f>
Titre	GRILLES (entrées pour l'air de fluidisation pour appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/20); NETTOYAGE OU GRATTAGE
ANNEXE 47	F 23 J [Projet-Rapporteur: 224/SE] <ce26062f></ce26062f>
1/00	Enlèvement des cendres, mâchefers ou scories des chambres de combustion (dispositifs pour enlever de la matière du lit des appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/24)
ANNEXE 48	F 23 K [Projet-Rapporteur: 224/SE] <ce26003f></ce26003f>
Titre	APPAREILS À COMBUSTION (alimentations en combustible spécialement adaptées aux appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/22; réglage ou commande de
ANNEXE 49	F 23 L [Projet-Rapporteur: 224/SE] <ce26063f></ce26063f>
Titre	d'amenée d'air pour appareils de combustion utilisant des combustibles fluides ou fluidisés, p.ex. appareils de combustion à lit fluidisé, F 23 C; registres ou
ANNEXE 50	F 23 N [Projet-Rapporteur: 224/SE] <ce26143f></ce26143f>
Titre	RÉGLAGE OU COMMANDE DE LA COMBUSTION (dispositifs de commande spécialement adaptés aux appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C 10/28)
ANNEXE 51	F 23 R [Projet-Rapporteur: 224/SE] <ce26064f></ce26064f>
5/00	solide ou pulvérulent (appareils de combustion à lit fluidisé spécialement adaptés pour fonctionner sous une pression supérieure à la pression atmosphérique F 23 C 10/16)
ANNEXE 52	F 27 [Projet-Rapporteur: 224/SE] <ce26065f></ce26065f>
Note(s) après le titre	
(1)	 présente classe <u>couvre</u>: les fours, les cornues de distillation, les appareils de frittage ouverts et les appareils similaires pour le traitement thermique des matériaux ou des objets, ainsi que leurs l'agencement des éléments de chauffage électrique dans
	ou sur

N	(2)	La présente classe <u>ne</u> <u>couvre pas</u> : - les appareils de <u>combustion en soi</u> , c. à d. les appareils permettant une combinaison directe d'oxygène sous forme gazeuse avec une substance combustible; - les éléments de chauffage électrique en soi; - les procédés de ==>
A	NNEXE 53	F 27 B [Projet-Rapporteur: 224/SE] <ce26066f></ce26066f>
	15/00	divisées en dispersion (appareils de combustion à lit fluidisé F 23 C $10/00$)
A	NNEXE 54	G 01 C [Projet-Rapporteur: 291/EP] <ce26054f></ce26054f>
	Titre	NIVEAUX OU DES REL+VEMENTS; GÉODÉSIE; NAVIGATION; INSTRUMENTS GYROSCOPIQUES;
	21/00	ou de l'accélération G 01 P; commande de la position, du cap et de l'altitude ou de l'attitude des véhicules G 05 D 1/00; systèmes de commande du trafic G 08 G)
С	21/02	. par des moyens astronomiques (21/24, 21/26 ont priorité; mesure du
С	21/04	. par des moyens terrestres (21/24, 21/26 ont priorité; marquage de
С	21/10	ou de l'accélération (21/24, 21/26 ont priorité)
С	21/20	calculs de navigation (21/24, 21/26 ont priorité; adaptation de calculateurs numériques à une fonction ou une application spécifiques G 06 F 17/00, 19/00)
N	21/26	. spécialement adaptés pour la navigation dans un réseau routier
N	21/28	avec corrélation de données de plusieurs instruments de navigation
N	21/30	Mise en coïncidence avec des cartes ou des contours
N	21/32	Structuration ou formatage de données cartographiques
N	21/34	Recherche d'itinéraire; Guidage en matière d'itinéraire
N	21/36	Dispositions d'entrée/sortie pour des calculateurs embarqués

AN	INEXE 55	G 01 N [Projet-Rapporteur: 308/RU] <ce26100f></ce26100f>
	3/30	 en appliquant une force unique et brève (pour la recherche de la dureté en effectuant des empreintes sous une charge impulsive par des dispositifs de pénétration 3/48)
N	3/303	engendrée uniquement par un poids en chute libre
N	3/307	engendrée par un ressort en compression ou en extension; engendrée par des moyens pneumatiques ou hydrauliques
N	3/31	engendrée par un volant en rotation
N	3/313	engendrée par des explosifs
N	3/317	engendrée par des moyens électromagnétiques
	3/48	en effectuant des empreintes sous une charge impulsive par des dispositifs
	3/60	des matériaux, p.ex. de matériaux réfractaires, aux variations rapides
-AN	INEXE 56	G 02 B [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26137f></ce26137f>
СП	Titre	(G 02 F a priorité; éléments optiques spécialement adaptés pour être utilisés dans des dispositifs ou systèmes d'éclairage F 21 V 1/00 à 13/00; instruments de mesure,
AN	NEXE 57	G 04 B [Projet-Rapporteur: 293/EP] <ce26110f></ce26110f>
Τ	Titre	avec dispositifs d'arrêt G 04 F 7/08; détails de structure ou boîtiers spécialement adaptés pour des garde-temps électroniques G 04 G 17/00)
AN	INEXE 58	G 04 G [Projet-Rapporteur: 293/EP] <ce26090f></ce26090f>
С	1/00	groupes 3/00 à 19/00
N	1/02	. Dispositifs d'entrée ou de sortie intégrés dans des garde-temps
N	1/04	Détecteurs de valeurs physiques externes, p.ex. de température
N	1/06	utilisant des ondes radio

N	1/08	utilisant la voix		
N	1/10	Commutateurs à effleurement spécialement adaptés pour des garde-temps		
N	3/04	. Dispositions de compensation de température		
N	17/00	Détails de structure; Boîtiers		
N	17/02	. Assemblages de composants		
N	17/04	Montage de composants électroniques		
N	17/06	Connecteurs électriques, p.ex. élastomères conducteurs		
N	17/08	. Boîtiers		
N	19/00	Circuits d'alimentation en énergie électrique spécialement adaptés pour l'utilisation dans des garde-temps électroniques		
N	19/02	. Transformation ou régulation du courant ou de la tension		
N	19/04	Division ou multiplication capacitives de la tension		
N	19/06	Régulation		
N	19/08	. Dispositions pour empêcher une chute de tension causée par une surcharge de l'alimentation		
N	19/10	. Dispositions pour fournir une alimentation de secours		
N	19/12	. Dispositions pour réduire la consommation de puissance lors du stockage		
	NNEXE 59	G 05 D [Projet-Rapporteur: 224/SE] <ce26067f></ce26067f>		
Note(s) après le titre				
N		<pre><== à la pression F 23 C 10/28</pre>		

ANI	NEXE	60	G 05 F [Projet-Rapporteur: 293/EP] <ce26129f></ce26129f>	
Titre			de radio-navigation G 01 S; régulation du courant ou de la tension, spécialement adaptée pour l'utilisation dans des garde-temps électroniques G 04 G 19/02; systèmes fonctionnant en calculateurs numériques G 06 F 1/26; pour obtenir les caractéristiques de fonctionnement souhaitées d'électro-aimants à armatures H 01 F 7/18; régulation des réseaux générateurs électriques H 02 N, H 02 P 9/00; commande des transformateurs, l'accord des circuits résonants H 03 J; commande des générateurs d'oscillations ou d'impulsions électroniques H 03 L; réglage des caractéristiques transmission H 04 B; commande des sources électriques de lumière H 05 B 37/02, 39/04, 41/36; commande électrique des appareils à	
ANI	NEXE	61	G 05 G [Projet-Rapporteur: 335/GB] <ce26124f></ce26124f>	
С	3/00		Organes commandés (fourchettes de boîtes de vitesse F 16 H 63/32); Leurs assemblages ou	
ANI	NEXE	62	G 06 F [Projet-Rapporteur: 294/EP] <ce26114f></ce26114f>	
	9/46		Dispositions pour la multiprogrammation	
N	9/48		Lancement de programmes; Changement de programmes, p.ex. par interruption	
N	9/50		Allocation de ressources, p.ex. de l'unité centrale de traitement (UCT)	
N	9/52		Synchronisation de programmes; Exclusion mutuelle, p.ex. au moyen de sémaphores	
N	9/54		Communication interprogramme	
ANI	NEXE	63	G 06 K [Projet-Rapporteur: 295/GB] <ce26103f></ce26103f>	
С	9/00		de particules nucléaires G 01 T 5/02; vérification des dessins sur du papier-monnaie ou sur des papiers de valeur analogues G 07 D 7/20; reconnaissance de la parole G 10 L 15/00)	

ANNEXE 6	G 07 D [Projet-Rapporteur: 295/GB] <ce26104f></ce26104f>		
7/00 d'enregistrement sont corrects G 06 K 5/00)			
N Note(s) après 7/00			
	Dans le présent groupe, les groupes $7/16$ à $7/20$ ont priorité sur les groupes $7/02$ à $7/14$.		
N 7/02	. à l'aide de moyens électriques (7/04, 7/06 ont priorité)		
N 7/04	. à l'aide de moyens magnétiques, p.ex. détection d'empreintes magnétiques		
N 7/06	. à l'aide d'un rayonnement ondulatoire ou corpusculaire		
N 7/08	Ondes acoustiques		
N 7/10	Micro-ondes		
N 7/12	Lumière visible, rayonnement infrarouge ou ultraviolet		
N 7/14	. à l'aide de moyens chimiques		
N 7/16	. Vérification des dimensions		
N 7/18	. Vérification de la rigidité		
N 7/20	. Vérification de leurs dessins		
ANNEXE 6	G 07 D [Projet-Rapporteur: 309/GB] <ce26106f></ce26106f>		
C 3/00	de pièces de monnaie G 01 G)		
C 5/00	diverses en vrac 3/00)		
ANTATEME C	C 07 E [Duo-iot Downsortours 200 (CD] (CE2C107E)		
ANNEXE 6			
Titre	OU APPAREILS SIMILAIRES (tri des pièces de monnaie G 07 D 3/00; vérification des pièces de monnaie G 07 D 5/00)		
D 3/00	(couvert par G 07 D 3/00, 5/00, 13/00)		
D 3/02	(couvert par G 07 D 5/00)		
D 3/04	0 3/04 (couvert par G 07 D 3/00)		

9/00 --- de monnaie 1/00; mécanismes actionnés par des pièces de monnaie, verrouillages 5/00)

ANNEXE 66	G 08 G [Projet-Rapporteur: 291/EP] <ce26091f></ce26091f>
Note(s) après le titre	
- <== de la circulation; - l'indication de la position de véhicules pour la commande du trafic; N - les systèmes de navigation à des fins de commande du trafic, c. à d. les systèmes dans lesquels la navigation e s'effectue pas de façon autonome à bord du véhicule mais où les véhicules sont guidés au moyen d'instructions qui leur sont transmises; - l'indication des places ==>	
1/09	. Dispositions pour donner des instructions variables pour le trafic (dispositifs d'affichage d'information
1/0962	avec un indicateur monté à l'intérieur du véhicule, p.ex. délivrant des messages vocaux
1/0967	Systèmes impliquant la transmission d'informations pour les grands limites de vitesse (d'instructions de navigation au véhicule 1/0968)
1/0968	Systèmes impliquant la transmission d'indications de navigation au véhicule
1/123	à horaire déterminé (transmission d'instructions de navigation aux véhicules 1/0968)
ANNEXE 67	G 10 K [Projet-Rapporteur: 332/RU] <ce26122f></ce26122f>
Titre	NON PRÉVUE AILLEURS (oscillateurs de fluide ou générateurs d'impulsion de fluide pour des systèmes à pression de fluide F 15 B 21/12; systèmes utilisant la réflexion

ANNEXE 68	G 11 B [Projet-Rapporteur: 266/EP] <ce26035f></ce26035f>
Titre	information variable G 09 G; détails d'appareils à sonde à balayage, en général G 12 B 21/00; codage, décodage ou récepteur radio H 04 B 1/20; enregistrement de signaux de
Note(s) après le titre	
(2) N	<pre><== signification ci-dessous indiquée: - "support d'enregistrement" désigne un corps, tel qu'un cylindre, disque, carte, ruban ou fil, capable de conserver en permanence l'information, et qui peut être "lu" par un élément sensible, le support d'enregistrement et l'élément sensible étant en mouvement relatif l'un par rapport à l'autre;</pre>
N	<pre>"tête" couvre tous ==> "interaction en champ proche" désigne une interaction à très courte distance utilisant des techniques de sonde à balayage, p.ex. quasi-contact ou contact évanescent entre la tête et le support d'enregistrement. <texte supprimé=""></texte></pre>
9/00	Enregistrement ou reproduction par un procédé ou des moyens non couverts par un des groupes principaux 3/00
N Note(s) après 9/00	Dans le présent groupe, le groupe 9/12 a priorité sur les groupes 9/02 à 9/10.
N 9/12	. utilisant des interactions en champ proche; Supports d'enregistrement correspondants
N 9/14	utilisant des moyens à sonde microscopique
11/00	opérations, les procédés ou les moyens sont couverts par
N Note(s) après 11/00	Dans le présent groupe, le groupe 11/24 a priorité sur les groupes 11/03 à 11/16.
11/10	. utilisant l'enregistrement par magnétisation ou démagnétisation

N 11/105	utilisant un faisceau de lumière ou un champ magnétique pour l'enregistrement et un faisceau de lumière pour la reproduction, p.ex. enregistrement thermomagnétique induit par la lumière, reproduction par l'effet Kerr
N 11/11	utilisant un faisceau autre qu'un faisceau de lumière pour l'enregistrement
N 11/115	utilisant un faisceau autre qu'un faisceau de lumière pour la reproduction
N 11/24	. utilisant l'enregistrement par des interactions en champ proche
N 11/26	utilisant des moyens à sonde microscopique
C 13/00	Enregistrement utilisant simultanément ou sélectivement des procédés ou des moyens entrant dans des correspondants; Reproduction simultanée ou sélective correspondante
N Note(s) après 13/00 (1)	Le présent groupe <u>couvre</u> les dispositions dans lesquelles il y a au moins deux enregistrements d'information impliquant deux méthodes ou moyens différents ou deux propriétés physiques différentes, au même endroit ou à des endroits différents, sur le même support d'enregistrement, les enregistrements étant effectués ou reproduits simultanément ou sélectivement. Si de telles combinaisons de moyens sont utilisées pour modifier une seule propriété principale, le classement s'effectue uniquement dans l'un des groupes principaux appropriés 3/00, 5/00, 7/00, 9/00 ou 11/00.
C 13/02	. par procédé magnétique et par pointes (13/08 a priorité)
C 13/04	. par procédé magnétique et procédé optique (13/08 a priorité)
C 13/06	. par procédé optique et par pointes (13/08 a priorité)
N 13/08	 utilisant des interactions ou des moyens de transduction en champ proche et au moins un autre procédé ou moyen pour l'enregistrement ou la reproduction

A	NNEXE 69	G 11 C [Projet-Rapporteur: 267/GB] <ce26009f></ce26009f>
С	5/14	. Dispositions pour l'alimentation (circuits auxiliaires pour mémoires utilisant des dispositifs à semi-conducteurs 11/348, 11/4063, 11/413; en général G 05 F, H 02 J, M)
	7/00	(5/00 a priorité; circuits auxiliaires pour mémoires utilisant des dispositifs à semi-conducteurs 11/348, 11/4063, 11/413)
	8/00	une mémoire numérique (circuits auxiliaires pour mémoires utilisant des dispositifs à semi-conducteurs 11/348, 11/4063, 11/413)
N	11/344	avec stockage de charges dans une région d'appauvrissement, p.ex. dispositifs à couplage de charge
N	11/348	Circuits auxiliaires spécifiques aux types particuliers de dispositifs de stockage à semi-conducteurs, p.ex. pour l'adressage, la commande, la lecture, la synchronisation, l'alimentation, la propagation du signal (11/4063, 11/413 ont priorité)
N	11/352	Circuits d'adressage
N	11/356	Circuits de lecture-écriture
	11/401	formant des cellules nécessitant un rafraîchissement ou une régénération de la charge, c. à d. cellules dynamiques
	11/402	c. à d. rafraîchissement interne
	11/403	c. à d. rafraîchissement externe
	11/406	Organisation ou commande des cycles de rafraîchissement ou de régénération de la charge
N	11/4063	Circuits auxiliaires, p.ex. pour l'adressage, le décodage, la commande, l'écriture, la lecture ou la synchronisation
N	11/4067	pour des cellules de mémoire du type bipolaire
	11/407	effet de champ
N	11/4072	Circuits pour l'initialisation, pour la mise sous ou hors tension, pour l'effacement de la mémoire ou pour le préréglage

N	11/4074	Circuits d'alimentation ou de génération de tension, p.ex. générateurs de tension de polarisation, générateurs de tension de substrat, alimentation de secours, circuits de commande d'alimentation
N	11/4076	Circuits de synchronisation (pour la gestion de la régénération 11/406)
N	11/4078	Circuits de sécurité ou de protection, p.ex. afin d'empêcher la lecture ou l'écriture intempestives ou non autorisées; Cellules d'état; Cellules de test
	11/408 à 11/409	<ajouter point="" un=""></ajouter>
N	11/4091	Amplificateurs de lecture ou de lecture/rafraîchissement, ou circuits de lecture associés, p.ex. pour la précharge, la compensation ou l'isolation des lignes de bits couplées
N	11/4093	Dispositions d'interface d'entrée/sortie de données, p.ex. mémoires tampon de données (circuits de conversion de niveau en général H 03 K 19/0175)
N	11/4094	Circuits de commande ou de gestion de lignes de bits
N	11/4096	Circuits de commande ou de gestion d'entrée/sortie de données, p.ex. circuits pour la lecture ou l'écriture, circuits d'attaque d'entrée/sortie, commutateurs de lignes de bits
N	11/4097	Organisation de lignes de bits, p.ex. configuration de lignes de bits, lignes de bits repliées
N	11/4099	Traitement de cellules factices; Générateurs de tension de référence
	11/41	nécessitant pas de rafraîchissement ou de régénération de la
	11/413	de la consommation
N	16/08	Circuits d'adressage; Décodeurs; Circuits de commande de lignes de mots

N	16/10	Circuits de programmation ou d'entrée de données
N	16/12	Circuits de commutation de la tension de programmation
N	16/14	Circuits pour effacer électriquement, p.ex. circuits de commutation de la tension d'effacement
N	16/16	pour effacer des blocs, p.ex. des réseaux, des mots, des groupes
N	16/18	Circuits pour effacer optiquement
N	16/20	Initialisation; Présélection de données; Identification de puces
N	16/22	Circuits de sécurité ou de protection pour empêcher l'accès non autorisé ou accidentel aux cellules de mémoire
N	16/24	Circuits de commande de lignes de bits
N	16/26	Circuits de détection ou de lecture; Circuits de sortie de données
N	16/28	utilisant des cellules de détection différentielle ou des cellules de référence, p.ex. des cellules factices
N	16/30	Circuits d'alimentation
N	16/32	Circuits de synchronisation
N	16/34	Détermination de l'état de programmation, p.ex. de la tension de seuil, de la surprogrammation ou de la sousprogrammation, de la rétention
	19/00	par échelons, p.ex. registres à décalage (chaînes
С	19/14	décharge, à des éléments à semi-conducteurs (19/34 a priorité)
С	19/28	. utilisant des éléments semi-conducteurs (19/14, 19/36 ont priorité)
N	19/34	. utilisant des éléments de mémoire comportant plus de deux états stables représentés par des échelons, p.ex. de tension, de courant, de phase, de fréquence
N	19/36	utilisant des éléments à semi-conducteurs
N	19/38	. à deux dimensions, p.ex. registres à décalage horizontal et vertical

ANNEXE 70	G 12 B [Pro	ojet-Rapporteur: 266/EP] <ce26145f></ce26145f>
N Note(s) après 21/00		
(1)	signification ci-des - "sonde" désig aiguille avec zone transduc la génération	upe, l'expression suivante a la ssous indiquée: gne un dispositif d'interface, p.ex. une c une extrémité en pointe, définissant une etrice où se produit une interaction, p.ex. n d'un courant d'effet tunnel, lorsque la uve à proximité immédiate d'une surface.
(2)	Une liste d'endroits particulières utilis figure ci-dessous:	s, où sont prévues des adaptations sant des techniques de sonde à balayage,
		Traitement de surface de matériaux métalliques
		Mesure de dimensions
		Recherche ou analyse des structures de surface à l'échelle atomique
	G 11 B 9/12,	
		Enregistrement ou reproduction de L'information
	н 01 ј 37/00	Tubes à décharge pourvus de moyens permettant l'introduction d'objets ou d'un matériau à exposer à la décharge
	H 01 L F	Procédés ou appareils spécialement adaptés au traitement de dispositifs à semi-conducteurs ou de dispositifs à l'état solide
ANNEXE 71	H 01 B [Pro	ojet-Rapporteur: 268/GB] <ce26046f></ce26046f>
C 5/02	(aspects des conne H 01 R 25/00; sché	Fils ou rubans simples; Barres omnibus exions avec leurs pièces complémentaires émas de barres omnibus H 02 B 1/20; parres omnibus H 02 G 5/00)
N 7/17	extérieurs, p.ex. d'énergie avec écr	les dommages provoqués par des facteurs gaines ou armatures (câbles de transport rans 9/02; câbles de communication avec tallation de conduits H 02 G)
C 7/18	par l'usure, la	contrainte mécanique ou la pression
C 7/20 à 7/26	<ajouter point="" un=""></ajouter>	

С	7/28	par l'humidité, la corrosion, les attaques chimiques ou les conditions atmosphériques
N	7/282	empêchant la pénétration de fluides dans les conducteurs ou les câbles (isolateurs ou corps isolants dont les surfaces sont traitées de manière appropriée pour préserver les propriétés isolantes, p.ex. pour la protection contre l'humidité, la souillure ou analogue, 17/50)
N	7/285	par remplissage total ou partiel d'interstices du câble
N	7/288	en utilisant un matériau hygroscopique ou un matériau gonflant en présence d'un liquide
N	7/29	par des températures extrêmes ou par les flammes (7/42 a priorité)
N	7/295	en utilisant un matériau résistant aux flammes
D	7/34	(transféré en 7/29, 7/42)
N	7/38	. avec des dispositions pour faciliter l'enlèvement de l'isolation
N	7/40	. avec des dispositions pour faciliter le montage ou la fixation
N	7/42	. avec des dispositions pour la dissipation ou la conduction de la chaleur (isolateurs ou corps isolants à dispositifs de chauffage ou de réfrigération 17/54)
	15/00	matériau de câbles (conducteurs ou câbles isolés avec des dispositions pour faciliter l'enlèvement de l'isolation 7/38; procédés ou appareils spécialement adaptés pour enlever l'isolation des conducteurs H 02 G 1/12)

A	NNEXE 71	H 01 B [Projet-Rapporteur: 311/EP] <ce26117f></ce26117f>
N	13/004	. pour fabriquer des câbles à tubes rigides
N	13/008	. pour fabriquer des conducteurs ou câbles extensibles
N	13/012	. pour fabriquer des faisceaux de fils
N	13/016	. pour fabriquer des câbles coaxiaux (application d'isolants discontinus 13/20)
N	13/34	. pour marquer des conducteurs ou câbles

ANNEXE 72	H 01 L [Projet-Rapporteur: 269/GB] <ce26108f></ce26108f>
C 21/18	semi-conducteurs comprenant des éléments du quatrième groupe de matériaux de dopage
N Note(s) après 21/18	
	Le présent groupe <u>couvre</u> également les procédés et les appareils qui, en utilisant la technologie appropriée, sont clairement adaptés à la fabrication et au traitement de dispositifs dont les corps comprennent des éléments du quatrième groupe de la Classification Périodique ou des composés $A_{\rm III}B_V$, même si le matériau utilisé n'est pas explicitement précisé.
ANNEXE 73	H 01 R [Projet-Rapporteur: 28/DE] <ce26139f></ce26139f>
25/14	de leur longueur (éléments de support pour des dispositifs d'éclairage, déplaçables le long des éléments de guidage et établissant un contact électrique avec des conducteurs disposés le long des éléments de guidage F 21 V 21/35; installations de barres omnibus H 02 G 5/00)
ANNEXE 74	H 02 G [Projet-Rapporteur: 268/GB] <ce26047f></ce26047f>
Titre	ET OPTIQUES COMBINÉS (conducteurs ou câbles isolés avec des dispositions pour faciliter le montage ou la fixation H 01 B 7/40; points de distribution comportant
1/12	coupants en général B 26 B; conducteurs ou câbles isolés avec des dispositions pour faciliter l'enlèvement de l'isolation H 01 B 7/38)
ANNEXE 75	H 02 J [Projet-Rapporteur: 293/EP] <ce26111f></ce26111f>
Titre	rayons cosmiques G 01 T 1/175; circuits d'alimentation en énergie électrique spécialement adaptés pour l'utilisation dans des garde-temps électroniques G 04 G 19/00; pour calculateurs numériques électriques G 06 F 1/18; pour les

ANNEXE	76	H 02 M [Projet-Rapporteur: 293/EP] <ce26112f></ce26112f>
Titre		COMMANDE OU RÉGULATION (transformation du courant ou de la tension spécialement adaptée pour l'utilisation dans des garde-temps électroniques G 04 G 19/02; systèmes de régulation des variables
ANNEXE	77	H 03 K [Projet-Rapporteur: 293/EP] <ce26113f></ce26113f>
17/96		Commutateurs à effleurement (spécialement adaptés pour l'utilisation dans des garde-temps électroniques G 04 G 1/10)
ANNEXE	78	H 03 M [Projet-Rapporteur: 238/RU] <ce26141f></ce26141f>
C 13/00		ou corriger des erreurs; Hypothèses de base sur la théorie du codage; Limites de codage; Méthodes d'évaluation de la probabilité d'erreur; Modèles de canaux; Simulation ou vérification des codes (détection ou correction
ANNEXE	79	H 04 L [Projet-Rapporteur: 312/GB] <ce26050f></ce26050f>
25/00		Systèmes à bande de base
N 25/05		Mémorisation électrique ou magnétique des signaux avant la transmission ou la retransmission pour modifier la cadence
		de transmission
D 25/36		de transmission (transféré en 25/05)
D 25/36		
•		(transféré en 25/05)
D 25/50		(transféré en 25/05) (transféré en 25/05)
D 25/50	80	(transféré en 25/05) (transféré en 25/05) Systèmes à porteuse modulée

AN	NEXE 4	A 61 K [Projet/Rapporteur : 139/EP] <ce26147f></ce26147f>
N	Note	
	après 31/00	(1) Il est important de tenir compte des notes de la classe C07, p.ex. des notes qui suivent le titre de la sous-classe C 07 D, qui indiquent les règles pour le classement des composés organiques dans cette classe, ces règles s'appliquant aussi au classement des composés organiques dans le groupe 31/00, sauf indication contraire.
		(2) Les sels ou les complexes des composés actifs organiques sont classés selon les composés actifs de base. Si un complexe est formé entre plusieurs composés actifs, le classement s'effectue à la dernière place appropriée.
		(3) Les composés actifs organiques formant des sels ou des complexes avec des métaux lourds ne sont pas classés dans les groupes 31/28, 31/555 ou 31/7135, sauf indication contraire explicite, p.ex. hémine 31/555, cyanocobalamine 31/714.
		(4) Dans le présent groupe, les expressions "contenant d'autres hétérocycles " et "condensés avec des systèmes hétérocycliques" couvrent également les composés ayant plusieurs hétérocycles identiques.
N	Note après 31/195	Dans le présent groupe, l'expression "groupe amino" <u>couvre</u> également le "groupe acyle-amino".
N	31/197	les groupes amino et carboxyle étant liés à la même chaîne carbone acyclique, p.ex. acide gamma-aminobutyrique (GABA), bêta-alanine, acide epsilon-amino caproïque, acide pantothénique (carnitine 31/205)
	31/20	ayant un groupe carboxyle lié à une chaîne acyclique d'au moins sept atomes de carbone, p.ex. acides stéarique, palmitique ou arachidique
C	31/26	Esters cyanates ou isocyanates; Esters thiocyaniques ou isothiocyaniques
C	31/275	. Nitriles; Isonitriles

D	31/5055	<supprimer 31="" 513="" devient="" entrée,="" la="" nouvelle=""></supprimer>
D	31/5065	<supprimer 31="" 517="" devient="" entrée,="" la="" nouvelle=""></supprimer>
D	31/507	<supprimer 31="" 519="" devient="" entrée,="" la="" nouvelle=""></supprimer>
D	31/5075	<supprimer 31="" 527="" devient="" entrée,="" la="" nouvelle=""></supprimer>
D	31/508	<supprimer 31="" 529="" devient="" entrée,="" la="" nouvelle=""></supprimer>
	31/51	<ajouter point="" un=""></ajouter>
N	31/513	ayant des groupes oxo liés directement à l'hétérocycle, p.ex. cytosine
	31/515	<ajouter point="" un=""></ajouter>
N	31/517	condensées en ortho ou en péri avec des systèmes carbocycliques, p.ex. quinazoline, périmidine
N	31/519	condensées en ortho ou en péri avec des hétérocycles
C	31/52	Purines, p.ex. adénine
N	31/522	ayant des groupes oxo liés directement à l'hétérocycle, p.ex. hypoxanthine, guanine, acyclovir
	31/525	<ajouter point="" un=""></ajouter>
N	31/527	condensées en spiro
N	31/529	formant une partie de systèmes cycliques pontés
	31/53	d'un cycle, p.ex. chlorazanil, mélamine (mélarsoprol 31/555)
	31/555	lourds, p.ex. hémine, hématine, mélarsoprol
D	31/645	(couvert par 31/00)
	31/655	. Composés azoïques(-N=N-), diazoïques (=N $_2$), azoxy (>N-O-N< ou N(=O)-N<), azido (-N $_3$) ou diazoamino (-N=N-N<)

ANNEXE 33		F 21	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<ce26149f></ce26149f>
	Note(s) après le titre			
D	(1)	<note (1)="" exi<="" td=""><td>stante supprimée></td><td></td></note>	stante supprimée>	
N	(1)	-	ion ne donne aucune indication rela riques, le classement est effectué er ectriques.	-
	(2)	Il est importa de la section	nt de tenir compte de la note III qui H.	i suit la table des matières
N	(3)	Il est importa	nt de tenir compte des entrées rapp	elées ci-dessous:
		A01G 9/20	Eclairage pour la culture dans des serres	s récipients, des chassis, des
		A01K 63/06	Aquariums	
		A01K 75/02	Filets à poissons	
		A01K 85/01	Amorces pour poissons	
		A01M 1/04	Capture des insectes	
		A21B 3/10	Fours de cuisson	
		A45B 3/02	Cannes	
		A45C 15/06	Sacs, porte-monnaie ou similaire	
		A45D 33/32	Récipients de poudre de toilette o	u de parfumerie
		A45D 42/10	Miroirs à barbe	
		A47F 11/10	Vitrines ou étalages	
		A47L 9/30	Aspirateurs	
		A61B 1/00	Instruments médicaux pour l'exar	nen des cavités ou des
		A C1 C 12/15	conduits du corps	
		A61C 13/15	Durcissement des prothèses denta par action de la lumière	aires en matiere plastique
		A61H 15/02	Massages conçus pour appliquer straitement par la lumière	simultanément un
		A61N 5/06	Thérapie par radiation	
		A63B 15/02	Massues	
		A63B 43/06	Balles	
		A63C 17/26	Patins à roulettes ou planches à ro	oulettes
		A63H 1/24	Toupies	
		A63H 17/28	Véhicules-jouets	
		A63H 19/20	Trains miniatures	
		110011 17, 20	1144115 1111114444145	

B25B 23/18	Clés à écrous, clés anglaises, tournevis
B26B 19/46	Tondeuses à cheveux, rasoirs à sec
B26B 21/46	Accessoires pour rasoirs
B41B 21/08	Machines à composer photographiques
B41J 29/19	Machines à écrire ou machines d'impression sélective
B43K 29/10	Instruments pour écrire
B44D 3/24	Lampes pour cuire les laques utilisées pour la peinture ou le
22 6,2 .	dessin artistique
B60Q	Agencement des dispositi fs de signalisation ou d'éclairage,
Boog	leur montage ou leur support, les circuits à cet effet, pour les
	véhicules en général
B61D 29/00	Véhicules ferroviaires
B61L 5/18	Signaux lumineux pour le trafic ferroviaire
B61L 9/00	Aiguillages, signaux à position ou barrières
B62J 6/00	Cycles
B63B 45/00	Navires
B63C 9/20 B64D 47/02	Bouées de sauvetage, ceintures, gilets de sauvetage Aéronefs
B67D 5/66	Appareils pour transférer des liquides
D05B 79/00	Machines à coudre
E01F 9/016	Panneaux de signalisation routière
E01F 9/053	Marquages à la surface des routes
E04H 15/10	Tentes ou abris provisoires
E05B 17/10	Serrures ou clés
F24F 3/056	Systèmes de conditionnement de l'air
F24F 13/078	Bouches pour diriger l'air dans des pièces ou des enceintes
	combinées avec des installations d'éclairage
F25D 27/00	Appareils de refroidissement ou de congélation
F27D 21/02	Fours ou cornues
F41G 1/35	Appareils de visée de nuit
G01C 9/32	Niveaux
G01C 17/24	Compas
G01D 11/28	Dispositions pour la mesure
G01G 23/30	Appareils de pesée
G01K 1/06	Thermomètres
G01P 1/08	Tachymètres
G01R 1/08	Instruments de mesure électrique
G02B 21/06	Microscopes
G02B 25/02	Loupes
G02B 27/20	Indicateurs lumineux
G02B 27/34	Instruments optiques
G02C 11/04	Lunettes
	Cristaux liquides
G02F 1/157	Cellules électrochromiques

G03B 15/02	Eclairage de la scène pour prendre des photographies
G03B 15/03	Appareils photographiques
G03B 27/16	Tirage photographique par contact
G03B 27/54	Tirage photographique par projection
G04B 19/30	Horloges
G04C 17/02	Indication du temps au moyen de lampes électriques
G04C 19/02	Signalisation du temps au moyen de lampes électriques
G08B 5/36	Systèmes de signalisation optique ou d'appel
G08B 17/103	Déclenchement d'une alarme d'incendie
G08G 1/095	Feux de trafic
G09F 13/00	Enseignes lumineuses
G09F 19/22	Moyens de publicité ou de présentation sur des routes ou des
COOF 21/10	murs
G09F 21/10	Publicité sur un engin volant
G09F 21/20	Publicité sur des navires
G09F 23/04	Publicité lumineuse sur ou dans des articles spécifiques
G12B 11/00	Eléments in dicateurs pour des instruments
G12B 17/04	Ecrans contre la lumière ultraviolette, visible ou infrarouge
H01H 73/14	Lampes indicatrices associées aux disjoncteurs
H01H 85/32	Lampes indicatrices associées aux fusibles
H01Q 1/06	Eclairage des antennes
	Dispositifs de couplage avec ampoule électrique incorporée
H01R 33/02	Dispositifs de couplage à un pôle pour lampes
H01R 33/08	Dispositifs de couplage à deux pôles pour des lampes
TT0.17 00.100	tubulaires à fluorescence
H01R 33/09	Dispositifs de couplage à deux pôl es pour des ampoules sans
	culot
H01R 33/22	Dispositifs de couplage à deux pôles pour des lampes à culot
	du type à vis
H03K 21/20	Indication des circuits logiques à l'aide de lampes à décharge
	lumineuse
H04M 1/22	Eclairage des appareils téléphoniques

ANNEXE 34		F 21 H	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<ce26151f></ce26151f>
	Titre	<inchangé></inchangé>		
D	1/04	(transféré en]	F21V 19/06)	
	5/00	solides	(manchons incandescents 1/00)	

ANNEXE 35		F 21 K	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<ce26153f></ce26153f>
C	2/00	emploi de m longueur d'o	nt la luminescence (substances lum natériaux H01J 65/06, 65/08; onde de la lumière des lampes à déc par luminescence H01J 61/42; sour	transformation de la charge dans un gaz ou dans
ANN	EXE 36	F 21 L	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<ce26155f></ce26155f>
С	Titre		FS OU SYSTÈMES D'ÉCLAIRAG LEMENT ADAPTÉS POUR LEU	
N	Note(s) après le titre			
		ou spéci transpor	ente sous-classe <u>couvre</u> les disposi alement adaptés pour être portés, p tés autrement d'un endroit à un aut e roues, pour éclairer au moment e	o.ex. à la main, ou tre, p.ex. sur des supports
		prévus p ou pour	ente sous-classe <u>ne couvre pas</u> les pour des installations permanentes, un usage essentiellement à un en o pus-classe F 21 S.	p.ex. éclairage de véhicule,
		d'ajoute	présente sous-classe, il est souhaita r les codes d'indexation des sous-cl t F21Y. Les codes d'indexation doi	lasses
	Rubrique- guide avant 1/00	Éclairage éle	<u>ectrique</u>	
D	1/00	(transféré en	14/00)	
N	2/00	Systèmes de	dispositifs d'éclairage	
D	3/00	(transféré en	14/00)	

N	4/00	Dispositifs avec des accumulateurs ou des piles électriques incorporés
N	4/02	. caractérisés par la présence de plusieurs sources lumineuses
N	4/04	 caractérisés en ce qu'une partie du boîtier de la source lumineuse est fixée de façon réglable sur le reste du dispositif
N	4/06	. avec une source lumineuse reliée au reste du dispositif uniquement par câble
N	4/08	. caractérisés par des moyens pour recharger sur place les accumulateurs ou les piles
D	5/00	(transféré en 14/00)
D	7/00	(transféré en 4/00)
D	9/00	(transféré en 4/00)
D	11/00	(transféré en 4/00)
C	13/00	Dispositifs avec des générateurs électriques incorporés (avec des cellules solaires 4/00)
N	14/00	Dispositifs sans source de courant incorporée, p.ex. pour connexion au réseau
N	14/02	. susceptibles d'être tenus à la main lors de leur utilisation, p.ex. baladeuses
N	14/04	. portés sur des supports munis de roues
D	15/00	(transféré en F21V)
D	15/02	(transféré en F21V 1/00 à 14/00)
D	15/04	(couvert par F21V 9/00 à 13/00)
D	15/06	(transféré en F21V)
D	15/08	(transféré en F21V 21/00)
D	15/10	(transféré en F21V 21/00)

D	15/12	(transféré en F21V 21/40)
D	15/14	(transféré en F21V 21/084, 21/088)
D	15/16	(transféré en F21V 21/092)
D	15/18	(transféré en F21V 21/096)
D	15/20	(transféré en F21V 21/14)
D	15/22	(couvert par F21V 27/00)
	Rubrique-	Éclairage non électrique (chandeliers F 21 V 35/00; brûleurs,
	guide avant 17/00	
D	C	(transféré en F21V 17/00, 37/00)
D D	avant 17/00	(transféré en F21V 17/00, 37/00) (transféré en F21V 37/02)
	avant 17/00 19/02	

ANNEXE 37		F 21 M	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<ce26157f></ce26157f>
D	F21M	(transféré e	n F21S, V)	
D	1/00	(transféré e	n F21S 2/00, 6/00, 8/00)	
D	3/00	(transféré e	n F21S 8/10)	
D	3/02	(transféré e	n F21S 8/10)	
D	3/05	(transféré e	n F21S 8/12)	
D	3/08	(couvert par	r F21V 7/00)	
D	3/10	(transféré e	n F21S 8/10)	

D	3/12	(couvert par F21V 5/00)
D	3/14	(couvert par F21V 11/00)
D	3/16	(couvert par F21V 7/00)
D	3/18	(transféré en F21V 14/00)
D	3/20	(transféré en F21V 7/16, 14/04)
D	3/22	(transféré en F21V 14/02)
D	3/24	(transféré en F21S 10/06)
D	3/25	(transféré en F21S 8/10, 10/00, couvert par F21V 9/08)
D	3/26	(transféré en F21S 8/10, couvert par F21V 9/14)
D	3/28	(transféré en F21S 8/10)
D	3/30	(transféré en F21S 8/10)
D	5/00	(couvert par F21S 9/00)
D	5/02	(couvert par F21S 9/02)
D	5/04	(couvert par F21S9/04)
D	7/00	(transféré en F21V)
D	9/00	(couvert par F21S 13/00, 15/00)
D	11/00	(couvert par F21S 13/00, 15/00)
D	13/00	(transféré en F21V)
D	15/00	(couvert par F21S 19/00)

ANNEXE 38		F 21 P	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<ce26159f></ce26159f>
D	F 21 P	(transféré e	en F21S, V)	

D	1/00	(transféré en F21S, V)	
D	1/02	(transféré en F21S, V)	
D	1/04	(transféré en F21S, V)	
D	3/00	(transféré en F21S 10/00 à 19/00, F21V)	
D	5/00	(transféré en F21S, V)	
D	5/02	(transféré en F21S, V)	
D	5/04	(transféré en F21S, V)	
D	7/00	(transféré en F21S, V)	
ANNE	EXE 39	F 21 Q [Projet/Rapporteur : 28/DE]	<ce2< td=""></ce2<>
Ъ	F21.0	(

ANNEXE 39		F 21 Q	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<ce26161f></ce26161f>
D	F21Q	(transféré e	n F21S)	
D	1/00	(transféré en F21S 8/10, 13/00 à 19/00)		
D	3/00	(transféré e	n F21S)	
D	3/02	(transféré e	n F21S)	
D	5/00	(couvert pa	r F21S 19/00)	

ANNEXE 40	F 21 S	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<ce26163f></ce26163f>
C Titre	_	IFS D'ÉCLAIRAGE NON PORTA' ES DE TELS DISPOSITIFS	TIFS;

N	Note(s) après le titre	
	uuc	(1) La présente sous-classe <u>couvre</u> les dispositifs ou les systèmes prévus pour des installations permanentes, p. ex. éclairage de véhicule, ou pour un usage essentiellement à un endroit fixe, p. ex. lampes de bureau ou lampadaires sur pied.
		(2) La présente sous-classe <u>ne couvre pas</u> les dispositifs ou les systèmes spécialement adaptés pour être transportés, qui sont couverts par la sous-classe F 21 L.
		(3) Dans la présente sous-classe, il e st souhaitable d'ajouter les codes d'indexation des sous-classes F21W et F21Y. Les codes d'indexation doivent être non liés.
D	1/00 à 1/14	(transférés en 2/00, 6/00, 8/00)
	Rubrique- guide avant 2/00	Éclairage électrique
N	2/00	Systèmes de dispositifs d'éclairage non prévus dans les groupes principaux 4/00 à 10/00, p. ex. de structure modulaire
D	3/00 à 3/14	(transférés en 2/00, 6/00, 8/00)
N	4/00	Dispositifs ou systèmes utilisant une guirlande ou une bande de sources lumineuses
D	5/00	(transféré en 2/00, 6/00, 8/00)
N	6/00	Dispositifs destinés à tenir debout tout seuls (9/00, 10/00 ont priorité)
D	7/00	(transféré en 2/00, 6/00, 8/00)
N	8/00	Dispositifs destinés à des installations fixes (9/00, 10/00 ont priorité; utilisant une guirlande ou une bande de sources lumineuses 4/00)

N	8/02	. encastrables, p. ex. plafonniers à spots lumineux (8/10 a priorité)
N	8/04	. destinés uniquement au montage sur un plafond ou sur une structure similaire en porte-à-faux (8/02 a priorité)
N	8/06	par suspension
N	8/08	. avec un support
N	8/10	. spécialement adaptés pour des véhicules (aménagement des dispositifs de signalisation ou d'éclairage, leur montage ou leur support ou les circuits à cet effet, pour des véhicules en général B60Q)
N	8/12	donnant un faisceau unique de forme particulière, p.ex. un faisceau asymétriqu e, p. ex. pour percer le brouillard ou empêcher l'éblouissement
	9/00	Dispositifs avec une source de courant incorporée; Systèmes utilisant de tels dispositifs
N	9/03	rechargeables par exposition à la lumière
N	10/00	Dispositifs ou systèmes produisant un effet d'éclairage variable
N	10/02	. produisant des couleurs variables (10/04 a priorité)
N	10/04	. simulant des flammes
N	10/06	. produisant un clignotement, p. ex. par un réflecteur ou une source de lumière rotatifs
	Rubrique- guide avant 11/00	Éclairage non électrique (chandeliers F 21 V 35/00; brûleurs, appareils à combustion F 23)
	11/00	Dispositifs ou systèmes utilisant
	13/00	Dispositifs ou systèmes utilisant une source lumineuse ponctuelle; Dispositifs ou systèmes utilisant

	15/00	Dispositifs ou systèmes utilisant
D	17/00	(transféré en F21V)
D	17/02	(transféré en F21V 17/00, 37/00)
D	17/04	(transféré en F21V 37/02)
	19/00	Dispositifs ou systèmes utilisant

ANNEXE 41		F 21 V	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<ce26165f></ce26165f>
	Titre	FONCTION D'ÉCLAIR DISPOSIT	RISTIQUES FONCTIONNELLES (NNELS DES DISPOSITIFS OU SYS AGE; COMBINAISONS STRUCTU FS D'ÉCLAIRAGE AVEC D'AUTI PRÉVUES AILLEURS	STÈMES RALES DE
N	Note(s) après le titre	les codes d'	sente sous-classe, il est souhaitable d indexation des sous-classes F21W et l'indexation doivent être <u>non liés</u> .	
C	5/08	. produisar	t une distribution de lumière asyméti	rique
D	7/02	(couvert pa	r 7/00)	
C	7/04	. Structure	de l'optique (7/22 a priorité)	
C	7/05 à 7/09	<supprimer< td=""><td>un point></td><td></td></supprimer<>	un point>	
C	7/10	. Structure	(7/22 a priorité)	
D	7/12, 7/14	(couverts p	ar 7/00)	
C	7/16 à 7/18	<ajouter td="" un<=""><td>point></td><td></td></ajouter>	point>	
C	7/20	pour fac	ciliter le refroidissement	

С	13/00	Production de caractéristiques ou d'une distribution particulières de la lumière émise au moyen d'une combinaison d'éléments 11/00 (au moyen d'une combinaison de plusieurs correspondant; modification des caractéristiques ou de la distribution de la lumière émise par réglage de parties constitutives 14/00)
N	14/00	Modification des caractéristiques ou de la distribution de la lumière émise par réglage de parties constitutives (réflecteurs avec possibilité de régler la courbure 7/16; filtres de lumière avec possibilité de faire varier la couleur ou l'intensité 9/10; écrans utilisant des diaphragmes du type à iris 11/10; montages réglables pour dispositifs d'éclairage 21/14)
N	14/02	. par un mouvement d'une source lumineuse
N	14/04	. par un mouvement de réflecteurs
N	14/06	. par un mouvement de réfracteurs
N	14/08	. par un mouvement d'écrans
	15/00	Protection des dispositifs d'éclairage contre les détériorations (dispositions de refroidissement ou de chauffage 29/00; dispositions d'étanchéité à l'eau ou aux gaz 31/00)
N	15/01	. Boîtiers, p. ex. matériau ou assemblage de parties du boîtier (15/02 a priorité)
N	15/015	Dispositifs de recouvrement des joints entre des dispositifs d'éclairage adjacents; Capots d'extrémité
N	15/06	. Isolation thermique
	17/00	Fixation des parties constitutives des dispositifs d'éclairage, p. ex. des abat-jour, des globes, des réfracteurs, des réflecteurs, des filtres, des écrans, des grilles ou des cages de protection (montage des sources lumineuses ou des supports de sources lumineuses 19/00; dispositions d'étanchéité à l'eau ou aux gaz 31/00)

С	17/02	. avec possibilité de réglage (17/04, 17/06 ont priorité; modification des caractéristiques ou de la distribution de la lumière émise par réglage de parties constitutives 14/00)
	17/04	. sur la source lumineuse ou par son intermédiaire
	17/06	. sur le support de la source lumineuse ou par son intermédiaire
N	17/08	 sur les éléments de soutien, de suspension ou de fixation du dispositif d'éclairage, p. ex. sur les cordons d'alimentation, sur les corps de lampadaires
N	17/10	. par vissage
N	17/12	. Fixation du type à bayonnette
N	17/14	. par déformation de parties du dispositif d'éclairage; Montage du type à action rapide
N	17/16	. Fixation du type à verrouillage, p.ex. avec un mouvement rotatif
N	17/18	. par des leviers à a rticulation à genouillère
С	19/02	. avec possibilité de réglage, p. ex. pour la mise au point (modification des caractéristiques ou de la distribution de la lumière émise par réglage de parties constitutives 14/00)
С	19/06	. Fixation des manchons ou autres corps incandescents aux parties des lampes; Dispositifs de suspension pour des manchons ou d'autres corps incandescents
С	21/00	Soutien, suspension ou fixation des dispositifs d'éclairage (17/00, 19/00 ont priorité; aménagement des dispositifs de signalisation ou d'éclairage, leur montage ou leur support ou les circuits à cet effet, pour des véhicules en général B60Q; appuis pour supporter des appareils ou des objets en général F16M 11/00); Poignées
N	21/002	. établissant un contact électrique direct, p. ex par perçage (21/35 a priorité)

N	21/005	. pour plusieurs dispositifs d'éclairage disposés bout à bout, c. à d. rails de lumière
N	21/008	. Suspension à un câble ou à une ligne
	21/02	ou les planchers; Fixations des lustres
N	21/03	Socles sur les plafonds, p. ex. rosaces de plafond
	21/08	. Dispositifs pour la fixation facile à tout endroit voulu
N	21/084	Fixation sur la tête (à des fins médicales A61B1/06)
N	21/088	Clips; Brides
N	21/092	Dispositifs à ventouse
N	21/096	Dispositifs magnétiques
N	21/104	des lustres
N	21/108	des appliques
N	21/112	Fixation des dispositifs d'éclairage aux lustres (21/002 a priorité)
N	21/116	Fixation des dispositifs d'éclairage aux appliques ou aux corps de lampadaires (21/002 a priorité)
N	21/13	. Barres à ressort fixées aux deux extrémités
N	21/15	spécialement adaptés pour un actionnement par moteur, p. ex. par commande à distance
	21/34	. Eléments de support déplaçables le long d'un élément de guidage
N	21/35	 avec un contact é lectrique direct entre l'élément de support et les conducteurs électriques disposés le long de l'élément de guidage
N	21/40	. Poignées
	23/00	Agencement des éléments

	23/06	. les éléments étant des dispositifs de couplage
N	27/02	. Entrées de câble
С	29/00	Dispositions de refroidissement ou de chauffage (systèmes de traitement de l'air avec écoulement d'air sur des installations d'éclairage F24F 3/056; installations d'éclairage combin ées avec des bouches d'aération pour des systèmes de traitement de l'air F24F 13/078)
N	29/02	. Refroidissement en forçant l'air sur ou autour de la source lumineuse (dispositions de réfrigération structurellement associées avec des lampes électriques H01J 61/52, H01K 1/58)
D	31/02	(couvert par 31/00)
N	31/03	. avec possibilité de ventilation
C	33/00	Combinaisons structurales de dispositifs d'éclair age avec d'autres objets, non prévues ailleurs
N	Note après 33/00	Il est important de tenir compte de la Note (3) qui su it le titre de la classe F 21.
C	37/00	Détails des dispositifs d'éclairage utilisant la combustion comme source lumineuse, non prévus ailleurs
N	37/02	. Adaptation particulière pour la protection contre les courants d'air

ANN	EXE 42	F 21 W	[Projet/Rapporteur : 28/DE]	<ce26167f></ce26167f>	
N	Titre	CLASSES I OU AUX A	D'INDEXATION ASSOCIÉ AUX S F21L, S ET V, RELATIF AUX UTII PPLICATIONS DE DISPOSITIFS STÈMES D'ÉCLAIRAGE		

N	Note(s) après le titre	
	(1)	La présente sous-classe constitue un système d'indexation associé aux sous-classes F21L, S et V, relatif aux utilisations ou aux applications de dispositifs ou de systèmes d'éclairage. Les codes d'indexation doivent être <u>non liés</u> .
	(2)	Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'indexation.
N	101:00	Utilisation ou application des dispositifs d'éclairage placés à l'extérieur ou à l'intérieur des véhicules
N	101:02	. pour les véhicules terrestres
N	101:023	pour les cycles motorisés
N	101:027	pour les cycles non motorisés
N	101:04	. pour les véhicules nautiques
N	101:06	. pour les aéronefs
N	101:08	. Éclairages d'intérieur
N	101:10	. Phares, phares à longue portée ou phares anti-brouillard
N	101:12	. Feux pour indiquer un ch angement de direction
N	101:14	. Feux arrière ou pour indiquer le freinage
N	111:00	Utilisation ou application des dispositifs ou systèmes d'éclairage pour la signalisation, le marquage ou l'indication, non prévues dans le groupe 101:00
N	111:02	. pour les routes, les chemins ou les voies similaires
N	111:023	pour les passages pour piétons

N	111:027	pour l'indication de bordures de trottoirs, de marches ou d'escaliers
N	111:04	. pour les voies navigables
N	111:043	pour les phares de navigation ou les bateaux-phares
N	111:047	pour les bouées lumineuses
N	111:06	. pour les pistes pour aéronefs ou les voies similaires
N	111:08	. pour les poignées ou les mains courantes
N	111:10	. pour un usage personnel, p. ex. tenus à la main
N	121:00	Utilisation ou application des dispositifs ou systèmes d'éclairage à des fins décoratives
N	121:02	. pour les fontaines
N	121:04	. pour les arbres de Noël
N	121:06	. pour être portés sur soi
N	131:00	Autres utilisations ou applications des dispositifs ou systèmes d'éclairage
N	131:10	. Éclairage de plein air ou d'extérieur
N	131:101	des tunnels ou des passages couverts similaires, p. ex. sous les ponts
N	131:103	des rues ou des routes
N	131:105	des stades ou des espaces similaires
N	131:107	de l'extérieur des bâtiments
N	131:109	des jardins
N	131:20	. Éclairage pour un usage médical
N	131:202	pour la technique dentaire

N	131:205	pour les salles d'opération
N	131:208	pour les salles d'hôpitaux
N	131:30	. Éclairage pour un usage domestique ou personnel
N	131:301	pour les meubles
N	131:302	pour les miroirs
N	131:304	pour les tableaux
N	131:305	pour les réfrigérateurs
N	131:307	pour les fours
N	131:308	pour les aquariums
N	131:40	. Éclairage pour un usage industriel, commercial ou récréatif
N	131:401	pour les p iscines
N	131:402	pour les postes de travail
N	131:403	pour les machines
N	131:4035	pour les machines à coudre
N	131:405	pour les vitrines ou les étalages
N	131:406	pour les théatres, les scènes ou les studios cinématographiques
N	131:407	pour les stades couverts
N	131:409	pour les fours ou les fourneaux

ANNEXE 43		F 21 Y [Projet/Rapporteur : 28/DE] <ce26169f></ce26169f>
N	Titre	SYSTÈME D'INDEXATION ASSOCIÉ AUX SOUS- CLASSES F21L, S ET V, RELATIF À LA FORME DES SOURCES LUMINEUSES
N	Note(s) après le titre	 (1) La présente sous-classe constitue un système d'indexation associé aux sous-classes F21L, S et V, relatif à la forme des sources de lumière. Les codes d'indexation doivent être non liés. (2) Il est important de tenir compte du chapitre IV du Guide d'utilisation qui indique les règles concernant l'attribution et la présentation des différents types de codes d'i ndexation.
N	101:00	Sources lumineuses ponctuelles
N	101:02	. Structure miniature, p. ex. diodes électroluminescentes (LED)
N	103:00	Sources lumineuses de forme allongée, p. ex. tubes fluorescents
N	103:02	. de forme courbée, p. ex. en forme d'anneau
N	103:025	en forme de U
N	105:00	Sources lumineuses planes
N	111:00	Sources lumineuses de forme non couverte par les groupes précédents
N	113:00	Combinaison de sources lumineuses
N	113:02	. de forme différ ente

[Fin des annexes techniques et du document]